



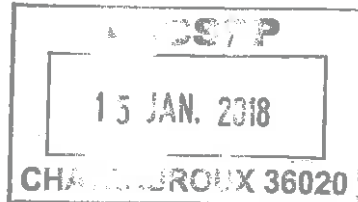
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'INDRE

Direction régionale
des affaires culturelles
du Centre-Val de Loire

Unité départementale de
l'architecture et du patrimoine
de l'Indre

Le chef de l'Unité départementale
de l'architecture et du patrimoine



à

Madame La directrice départementale de la Cohésion
Sociale et de la Protection des Populations

AFFAIRE SUIVIE PAR : David BOUILLON

NOM DU FICHIER : BUREAUTIQUE/URBANISME/POLE ENERGIES/EOLIEN

RÉF : GC /n° 6 /18

CHATEAUROUX, le 12 janvier 2018

OBJET : Demande d'autorisation unique

– Société parc éolien de Sainte-Lizaigne, commune de SAINTE-LIZAIGNE
Contribution au titre de l'examen de recevabilité et de la rédaction de l'avis
de l'autorité environnementale

Par saisine en date du 15 décembre 2017, vous avez interrogé mon service concernant le dossier cité en objet.

Suite à cette saisine, je vous informe que le dossier a été jugé incomplet et irrecevable par mon service pour les aspects relatifs à la qualité du dossier et le caractère approprié des informations qu'il contient. Trouvez ci-dessous mes remarques / propositions pour l'élaboration du rapport de recevabilité :

Analyse des impacts sur les monuments historiques

– Plusieurs monuments historiques sont présents dans les différentes aires d'études. Trois monuments distants de moins de 5 km ne font pas l'objet de photomontages.

Ancienne église de Sainte-Lizaigne, MHC

Château de la Ferté à Reuilly, MHC

Château de l'Ormeteau à Reuilly, MHI

Leur absence ne permet donc pas d'apprécier les impacts du projet étudié sur ce patrimoine protégé.

Une étude approfondie de leur situation géographique accompagnée de coupes topographiques et des photomontages sera réalisée aux abords immédiats de ces trois monuments.

.../...

– Le photomontage n°14, pris depuis la Tour Blanche d'Issoudun (MHC) montre qu'un très grand nombre d'éoliennes est déjà visible et construit : 5 projets (correspondant à 42 éoliennes) sont accordés, construits ou en cours de construction dans un rayon de 10 km, et 1 projet (correspondant à 8 éoliennes) est en cours d'instruction avec avis de l'Autorité environnementale.

Le projet de Sainte-Lizaigne viendrait ainsi renforcer la présence de ces machines sur un horizon déjà très occupé : sur cette vue à 120°, 47 éoliennes sont d'ores et déjà construites et visibles ; leur nombre pourrait doubler si les projets en cours venaient à être réalisés.

L'impact serait d'autant plus fort que le photomontage est réalisé depuis la tour blanche, un site accessible au public, touristique et ainsi un point de vue privilégié sur le paysage du Pays d'Issoudun.

Issoudun possède également un Site patrimonial remarquable (SPR). Il est à noter que les SPR sont venus remplacer les ZPPAUP et les AVAP ; le dossier sera corrigé en conséquence.

Les machines qui composent le projet étudié viennent s'ajouter à un horizon déjà saturé d'éoliennes, et renforcent leur omniprésence et les effets de saturation et d'encerclement dans le paysage. Aussi, des éléments d'analyse et d'appréciation de ces impacts manquent au dossier ; ils devront être ajoutés (voir point suivant). Depuis ce point de vue dominant les alentours, le projet porte également atteinte au patrimoine culturel et à l'attractivité touristique du lieu.

Analyse des impacts sur l'environnement

– La carte des Zones d'influences visuelles montre une visibilité potentielle très importante des éoliennes du projet sur quasiment l'ensemble des périmètres d'étude.

Cette omniprésence des éoliennes se retrouve dans plusieurs photomontages présents dans le dossier. De plus celles-ci viennent dans la majorité des cas densifier des horizons déjà saturés au regards des projets déjà construits, en construction ou en cours d'instruction.

Les éventuels effets d'encerclement et de saturation ne sont pas analysés dans le dossier présenté. Ceux-ci devront compléter les études afin de mieux juger de l'impact des aérogénérateurs sur les habitations et les bourgs proches.

Le chef de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine,


Grégoire CHALIER